

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNAN
DU 26 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Madame Christine Favier, Maire.

Présents :

Christine Favier (Maire), Patrick Riolino (1^{er} Adjoint), Jacques Pineau (2^{ème} adjoint), J.Michel Doux, J.Noël Guéneau, et Anne Irwin donne et Faustino Zanfoni,

Excusé :

Absent : Nikola Mitic

Secrétaire de réunion : RIOLINO Patrick

Approuve la séance précédente

Séance ouverte à 9h :

Ordre du jour :

- Travaux ONF
- Requête de Mme GILIOLI
- Demandes de Subventions : Asnan Patrimoine, Comice Agricole 2019, Ass des P'tits Loup du Beuvron
- Contrat de Prestation de service de Fourrière Animale
- Questions Diverses

TRAVAUX FORETS 2019

Madame le Maire expose au conseil municipal du programme d'actions de l'ONF pour l'année 2019. Concernant la parcelle 17 pour des travaux sylvicoles pour un montant de 1 420.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité 7 pour

- d'accepter le programme d'action 2019 et sera budgétisé en fonctionnement.
- et autorise le maire à signer les documents concernant cette opération.

SUBVENTIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions (Association des P'tit loups du Beuvron, Comice Agricole 2019 et Asnan Patrimoine).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité 7 pour

- d'accepter d'accorder une subvention de 100 euros à l'association des P'tit Loups du Beuvron.
- de ne pas accorder de subvention au Comice Agricole 2019 et Asnan Patrimoine.

ADHESION AU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE DE THIERNAY

Madame le Maire expose au conseil municipal du contrat de prestation de service de fourrière animale du refuge de Thiernay à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité 7 pour

- d'accepter le contrat de prestation de service et sera budgétisé en fonctionnement à l'article 6281(cotisation) pour un montant annuel de 1€ TTC/ habitant et par an et le montant forfaitaire verra son augmentation lissée sur plusieurs années.

- et autorise le maire à signer les documents concernant cette opération.

LOCATION DES CHAISES COMMUNALES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de louer les chaises communales suite à plusieurs demandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité 7 pour

- d'accepter de louer à 1 euro la chaise.

QUESTIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L AGENT TECHNIQUE

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de renouveler le contrat de travail de Monsieur ROUSSEAU Philippe qui commencera en date du 01/04/2019 au 31/03/2020. Il s'agit d'un contrat aidé, d'une durée hebdomadaire de 24 heures pour l'entretien de la commune. Dans l'attente de l'accord du Conseil Départemental.

Après concertation de la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain de l'église d'Asnan de M Masson et Mme GILIOLI.

Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable en raison du réaménagement prévu à cet endroit. Projet pour lequel la municipalité demande la résiliation du bail de gré à gré du 11 janvier 2002 concernant le plan cadastral n°408.

La séance est levée à 10h30.